



SOCIÉTÉ
IMMOBILIÈRE
DU CAMEROUN

SOCIETE ANONYME AVEC C.A. AU CAPITAL DE 75 000 000 000 FCFA
510, Avenue de l'Indépendance, Hippodrome - BP : 387 Yaoundé - Cameroun
www.sic.cm info@sic.cm (+237) 695 899 826

DÉCISION N°03031 /D/SIC/DG/2025 DU 129 AOÛT 2025

PORTANT ANNULATION DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°023/AONO/SIC/CIPM/2025 DU 12 AOÛT 2025 PORTANT FOURNITURE À LA SOCIÉTÉ
IMMOBILIÈRE DU CAMEROUN (SIC) D'UN (01) VÉHICULE TOUT TERRAIN STATION
WAGON POUR LE COMPTE DE L'EXERCICE 2025

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA SOCIETE IMMOBILIÈRE DU CAMEROUN

- Vu la Constitution ;
Vu le Décret n° 2018/355 du 12 juin 2018 fixant les Règles Communes Applicables aux Marchés des Entreprises Publiques ;
Vu les Statuts de la Société Immobilière du Cameroun approuvés par l'Assemblée Générale du 10 Août 2001 ;
Vu la Résolution n°06/CA/SIC/2019 du 20 Août 2019 portant élection du Président du Conseil d'Administration de la Société Immobilière du Cameroun (SIC) ;
Vu la Résolution n°07/CA/SIC/2019 du 20 Août 2019 portant nomination du Directeur Général de la Société Immobilière du Cameroun (SIC) ;
Vu la Résolution n°054/CA/SIC/2021 du 09 septembre 2021, portant régime spécifique de la commande publique applicable à la Société Immobilière du Cameroun (SIC) ;
Vu l'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert N°023/AONO/SIC/CIPM/2025 du 12 août 2025 portant fourniture à la Société Immobilière du Cameroun (SIC) d'un (01) véhicule tout terrain station wagon pour le compte de l'exercice 2025 ;
Vu l'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert N°023/AONO/SIC/CIPM/2025 du 12 août 2025 portant fourniture à la Société Immobilière du Cameroun (SIC) d'un (01) véhicule tout terrain station wagon pour le compte de l'exercice 2025 ;
Vu les nécessités de réajustement du montant du crédit ;

DECIDE :

Article 1^{er} : est annulé, pour compter de la date de signature de la présente décision, l'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert N°023/AONO/SIC/CIPM/2025 du 12 août 2025 portant fourniture à la Société Immobilière du Cameroun (SIC) d'un (01) véhicule tout terrain station wagon pour le compte de l'exercice 2025.

Article 2^e : la présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Yaoundé, le 129 AOÛT 2025

LE DIRECTEUR GENERAL,

Ampliations :

- PCA/SIC
- ARMP
- PCIPM/SIC
- Affichage
- Archives/Chrono.



Dr. AHMADOU SARDAOUNA